

certain fonctionnaires est adoptée en première et deuxième lecture.

La loi en vue de prendre des dispositions pour payer les frais de certains travaux de fortifications nécessaires à la défense du Dominion est lue pour la première fois et la deuxième lecture est fixée au lundi suivant.

La loi pour modifier les lois relatives à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Agriculteurs de l'Ouest du Canada et pour modifier la raison sociale en celle de Société d'Assurance Mutuelle des Agriculteurs du Canada est adoptée en première et deuxième lecture.

Le projet de loi relatif au parjure est lu pour la première fois et la deuxième lecture est fixée au lundi suivant.

Le projet de loi en vue de modifier la loi pour l'amélioration et l'administration du port de Québec, et la loi modificatrice qui s'y rapporte est adoptée en première et deuxième lecture.

Le projet de loi en vue de constituer la Chambre de Commerce de Stratford est adopté en première lecture et la deuxième lecture est fixée au lundi suivant.

La Chambre des communes reçoit un message qui demande le renvoi du projet de loi intitulé: «Loi en vue de constituer la Société des Messageries des négociants du Dominion du Canada.»

On demande aussi le projet de loi intitulé: «Loi relative aux émeutes et aux assemblées tumultueuses,» et pour informer le Sénat que la Chambre des communes a adopté les amendements à la mesure sans les modifier.

L'honorable M. Ross présente au Sénat le deuxième rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement.

Sur la motion de l'honorable M. Ross, il est ordonné que le rapport soit étudié le lundi suivant.

Le Sénat s'ajourne au lundi suivant à trois heures.

---